



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

02 JUIN 2017

3049

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 2 juin 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Dans un article paru dans le Luxemburger Wort du 1^{er} juin 2017 « *La Moselle atteint un seuil critique* », il est indiqué que: « *Au Luxembourg, le Ministère des Transports a terminé les études préalables et la décision semble être prise. L'écluse de Grevenmacher sera aussi doublée. On ignore quand ni le montant des travaux* ».

Si depuis des décennies des discussions quant au doublement des écluses de la Moselle resurgissent régulièrement, aucun calendrier précis n'a été communiqué.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

1. Est-ce que le Ministre peut confirmer les déclarations dans cet article?
2. Dans l'affirmative, quand est-ce l'étude préalable sera présentée ? Est-ce que l'écluse de Stadtbredimus sera aussi doublée ?
3. Quels seraient le calendrier et le coût des travaux ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Léon Gloden
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le 30 JUIN 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

03 JUIL. 2017

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°3049 du 2 juin 2017 de l'honorable député Monsieur Léon Gloden, concernant le doublement des écluses de la Moselle, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch

Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse de Monsieur le Ministre François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à la question parlementaire N°3049 du 2 juin 2017 de Monsieur le Député Léon Gloden

Dans sa question parlementaire, l'honorable Député s'interroge sur l'article paru dans le « Luxemburger Wort » en date du 1^{er} juin 2017 qui fait mention d'une étude préalable en matière de doublement de l'écluse de Grevenmacher et qui affirme que « *le Ministère des Transports a terminé les études préalables et la décision semble être prise. L'écluse de Grevenmacher sera aussi doublée. On ignore quand ni le montant des travaux.* »

Actuellement, le sujet des infrastructures sur la Moselle est thématiqué dans un groupe de travail de la Commission de la Moselle. Le Luxembourg y a toujours manifesté son respect de l'affectation *in fine* des terrains réservés pour la construction des deuxièmes écluses, tel que prévu dans la convention de la Moselle de 1956, et y a soutenu vivement le projet de doublement des écluses allemandes, qui ont été inscrites comme faisant partie du « *vordringlicher Bedarf* » dans le BVWGP (*Bundesverkehrswegeplan*) allemand couvrant la période de 2016 à 2030.

Il n'y a cependant actuellement pas d'étude en cours concernant le doublement des écluses situées sur le condominium germano-luxembourgeois de la Moselle et a fortiori aucune décision qui en aurait été tirée par les parties prenantes, qui sont principalement les Etats luxembourgeois et allemand.

Des premières discussions entre ces deux Etats, il résulte qu'un doublement des écluses de Grevenmacher et de Stadtbredimus n'est à envisager sous réserve que les sept barrages-écluses allemandes restantes, d'un total de dix, ne soient réalisées ainsi que si le trafic ou les besoins de continuité de service le justifient. En effet, ces sept barrages-écluses restantes se trouvent sur la partie la plus empruntée par les bateaux fluviaux en aval des ports de Trèves, de Mertert et de la Sarre. Or, le nombre de bateaux passant les barrages-écluses se situant en amont de Mertert est sensiblement inférieur.

En tenant compte de la durée de planification et de réalisation de ce type d'ouvrage, une décision ne devra être prise que vers 2025 pour les barrages écluses de Grevenmacher et de Stadtbredimus.

Dans ce contexte, il y a lieu de relever que la croissance escomptée des bateaux-hôtels sur la partie germano-luxembourgeoise sur la Moselle n'est pas de nature à changer cette situation.

Le coût de la réalisation d'un barrage-écluse dépend de nombreux éléments dont les caractéristiques techniques et il est à ce jour impossible de répondre avec précision à la question du coût éventuel. A titre de comparaison, en Allemagne le coût budgétisé par deuxième barrage-écluse est de quelque 65 millions d'euros.

Enfin il est à préciser que mes services suivent de près les discussions au niveau de la Commission de la Moselle afin d'anticiper toute éventuelle décision future.